



différences

N°321
Avril - Mai - Juin 2022

Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples



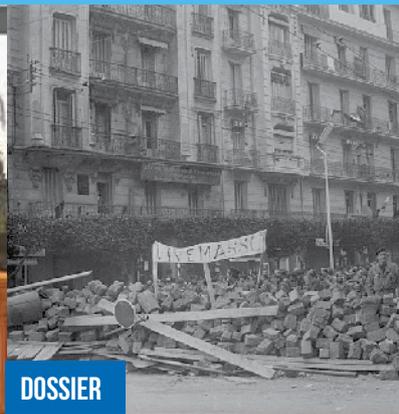
DOSSIER

60^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE L'ALGÉRIE

Le MRaP rend hommage à Camille Blanc, maire d'Evian, assassiné en 1961 par l'OAS



COLLOQUE MRAP



DOSSIER



POUR UNE MÉMOIRE PARTAGÉE



COMITÉS LOCAUX

L'ONU 75 ans de lutte contre le racisme
P. 4

60^{ème} anniversaire de l'indépendance de l'Algérie
P. 05 à 16

Exposition au château des Ducs de Bretagne à Nantes
P. 19

21 mars : journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
P. 20

3 INTERNATIONAL

- » ICAN : conférence sur les enjeux et objectifs du Traité des Nations Unies sur l'interdiction des armes nucléaires
- » Colloque MRAP : «L'ONU 75 ans de lutte contre le racisme»

5 - 14 DOSSIER: 60^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'INDÉPENDANCE DE L'ALGÉRIE

- » Hommage à Camille Blanc: discours de François Sauterey
- » La guerre d'Algérie en France
- » Algérie, Alsace et Lorraine, des rapports complexes
- » Les statues d'Abdelkader
- » Bugeaud, ras la casquette
- » Liberté d'accès aux archives publiques: la vigilance s'impose

15 BRÈVES

16 ACTUALITÉ NATIONALE

- » Quels chiffres pour le racisme en 2021 en France
- » Immigration, le grand fantasme
- » Pour une mémoire partagée: exposition au château des ducs de Bretagne à Nantes

21 COMITÉS LOCAUX

- » 21 mars, journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

ÉDITORIAL

Co-Présidents



Kaltoum GACHI



Jean-François QUANTIN



François SAUTEREY

LA GUERRE, LES GUERRES

Le MRAP a déjà exprimé son émotion devant la guerre qui martyrise actuellement le peuple ukrainien. Il a immédiatement exprimé sa condamnation de l'agression brutale dont ce peuple a été victime. Cette guerre remet en cause ce que nous considérons comme un acquis précieux, le droit international, qui est jusqu'à nouvel ordre le meilleur garant d'un rapport pacifique entre les peuples. Le MRAP participe à la solidarité qui doit entourer le peuple ukrainien et à toutes les initiatives pour exiger le retour à la paix.

Mais le dossier de ce numéro de Différences est consacré à un autre conflit qui a, à une autre époque, martyrisé un autre peuple : l'occupation coloniale de l'Algérie par la France. La guerre longue et cruelle qui a mis fin à cette occupation est largement traitée par de nombreuses publications à l'occasion du 60^{ème} anniversaire de l'indépendance. Le MRAP s'est impliqué dans cet anniversaire et il participe au débat mémoriel encore nécessaire pour cicatriser les plaies que ce conflit a laissées derrière lui. Ce numéro de Différences a fait le choix de présenter certains aspects moins connus de cette longue occupation de 132 ans. Ce sont quelques éléments de cette terrible aventure que fut le colonialisme. Le MRAP milite pour que ce sinistre épisode de notre histoire, en Algérie et dans d'autres

parties du monde, soit l'objet d'un travail de mémoire continu et approfondi, par exemple par la création d'un musée consacré à cette période de l'histoire.

Le mois de mars est aussi un moment important du combat contre le racisme, qui est le compagnon, et quelquefois la cause, de bien des guerres. C'est l'ONU qui a fait du 21 mars la date internationale du combat antiraciste, en mémoire du massacre de Sharpeville dans une Afrique du Sud alors marquée par l'apartheid. Les comités du MRAP s'emparent chaque année de cette date pour prendre de nombreuses initiatives auxquelles ce numéro fait une large place. Quant au MRAP national, il a organisé un colloque à la Sorbonne pour faire un bilan de l'action persévérante de l'ONU et de l'Unesco, depuis 1945, dans le but de mettre le racisme hors du champ de l'humanité. L'enregistrement de ce colloque sera consultable sur le site du MRAP et nous présentons ici quelques unes des riches réflexions proposées par les intervenants.

Le combat contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples est multiple et complexe. Il est essentiel à la construction d'une humanité pacifiée. C'est à cette tâche que les militants du MRAP s'attachent inlassablement.

« Différences » / Abonnement annuel :
24 € // 43, bd de Magenta - 75010 PARIS //
Tél. : 01 53 38 99 99 - Fax : 01 40 40 90 98 //
Directeur de la publication : Pierre Mairat //
Rédaction : Charles Louvard // Assistants de
rédaction : M.G. Guesdon // Trésorière : Marie-
Annick Butez // Gestion des abonnements :
Isabel Dos Martires // Conception/
Impression : Marnat - Tél. : 01 47 40 33 10 //
Dépôt légal : Juillet 2007

En couverture:

Une délégation du MRAP a rendu hommage à Camille Blanc, maire d'Evian, assassiné en 1961 par l'OAS.

La cérémonie s'est déroulée en présence de Mme Marion Lenne, députée de la 5^{ème} circonscription de Haute-Savoie et de Mme Josianne Lei, Maire de Evian-les-Bains

Photo de Dominique BEYREUTHER-MINKOV

ICAN : CONFÉRENCE SUR LES ENJEUX ET OBJECTIFS DU TRAITÉ DES NATIONS UNIES SUR L'INTERDICTION DES ARMES NUCLÉAIRES

Le 7 juillet 2017, les Nations Unies ont adopté le **Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN)**, il est entré en vigueur le 22 janvier 2021 suite à la ratification par un minimum de 50 États. Ce **Traité qui rend les armes nucléaires illégales et entraîne de nouvelles obligations (assistance aux victimes, réhabilitation des zones d'essai...)** complète les autres **Traités internationaux (Traité de non-prolifération, Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires)**. La France a refusé de participer aux négociations de 2017 à l'ONU et rejette le **Traité**. La première réunion des États parties au TIAN (59) doit se tenir en juillet 2022 à Vienne. Des États non membres assisteront en tant qu'observateurs.

Il existe actuellement 13 000 armes nucléaires dans le monde.

LES CONSÉQUENCES HUMANITAIRES DE L'ARME NUCLÉAIRE

Les bombardements d'Hiroshima et Nagasaki ont hélas prouvé les conséquences de l'arme nucléaire (40 000 morts immédiats à Hiroshima, 40% de la population, 74 000 à Nagasaki, 60% de la population) ainsi que les conséquences à long terme sur les survivants à l'explosion. L'arme nucléaire est une violation du droit militaire et humanitaire en temps de guerre : il est interdit de viser des objectifs civils (écoles, hôpitaux...), les belligérants doivent protéger ceux qui ne combattent pas ou ne combattent plus (blessés, prisonniers) ; toute intervention doit préserver l'environnement. Il est évident que l'arme nucléaire ne respecte aucun de ces droits mais dans quelle guerre (nucléaire ou non) sont-ils préservés ? Enfin, en cas d'utilisation volontaire ou non de l'arme nucléaire, les secours humanitaires ne pourraient pas être mis en œuvre.

Les conséquences humanitaires des essais nucléaires sur les populations sont également terribles. La France a procédé à 210 essais (193 en Polynésie,

17 au Sahara), il n'y a pas eu d'assainissement des zones contaminées, le gouvernement refuse l'accès aux archives. Sur les 1747 dossiers d'indemnisation acceptés il y a eu 546 victimes indemnisées en Polynésie, une seule en Algérie.

Il a été abordé le rôle de la « chance » dans l'évitement des armes nucléaires, trois exemples :

Le 15 septembre 1980 à Grand Forks aux USA, un incendie s'est déclaré dans un réacteur d'un bombardier, c'est la direction du vent qui a permis d'éviter une explosion nucléaire dont les conséquences auraient été pires que Tchernobyl.

Le 26 septembre 1983, s'est produit une défaillance du système de contrôle, c'est la désobéissance du militaire chargé du contrôle (il a attendu 8 mn avant d'avertir son supérieur, ce qui a permis de s'apercevoir qu'il s'agissait d'une fausse alerte) qui a évité la catastrophe.

A Goldsboro en 1961, 2 explosifs (de 250 Hiroshima chacun) tombent mais n'explorent pas ; entre 1961 et 1981 il y a eu aux USA, 25 défaillances techniques qui auraient pu conduire à l'irréparable. L'agression contre l'Ukraine repose la question du nucléaire pas seulement en raison des menaces de Poutine mais aussi par la présence de 15 réacteurs en activité qui peuvent être bombardés volontairement ou par « accident ».

PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DU TIAN

L'objectif du **Traité** n'est pas seulement l'interdiction d'utiliser l'arme nucléaire, c'est aussi son élimination. Il rend obligatoire l'aide et l'indemnisation des victimes. L'argument de la dis-



suasion ne tient pas, aucun État n'est à l'abri d'une utilisation accidentelle ou volontaire de la part d'un « fou ».

En 2010, la 8^{ème} conférence se dit « vivement préoccupée par les conséquences catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires et réaffirme la nécessité pour tous les États de respecter le droit international y compris le droit international humanitaire ». En décembre 2016 la conférence vote (par 123 États) la nécessité de « faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire » et « la tenue d'une conférence des Nations Unies visant à négocier un instrument juridique contraignant pour interdire les armes nucléaires ». Le 7 juillet 2017, 122 États approuvent le TIAN (1 contre, 1 abstention) qui entre en vigueur le 22 janvier 2021 : **les armes nucléaires sont illégales au regard du droit international.**

>>

La France a refusé de participer à la première conférence à Oslo en 2013 ; en septembre 2017, Le Drian a déclaré « l'adoption du TIAN par la France serait de l'irresponsabilité ». Pourtant, 76% des Français sont pour sa signature, 58 villes françaises ont signé l'appel d'ICAN, 36 parlementaires se sont engagés pour la signature par la France du TIAN.

LE TIAN DANS LE DÉBAT POLITIQUE FRANÇAIS

Pour Guillaume Gontard (Europe Ecologie les Verts), la France ne peut être en dehors du TIAN, au moins en tant qu'observateur. La vraie question est « est-ce qu'on veut aller vers une démilitarisation du monde ou une surenchère ? » La dissuasion est admise par beaucoup mais en mesure-t-on les conséquences ; est-ce un moyen de préserver la paix ou un risque pour l'humanité ? Il n'y a pas de débat au Parlement

sur ces questions. Enfin il faut rappeler que l'arme nucléaire coûte à la France. Chaque minute, la France dépense 8969 euros d'argent public pour son arsenal nucléaire militaire. « Pendant que les lits d'hôpitaux se remplissaient de patients, que les médecins et les infirmières faisaient des heures supplémentaires et que les fournitures médicales de base manquaient, 9 pays ont dépensé plus de 72 milliards de dollars pour leurs armes de destruction massive », écrit l'ICAN

Pour Bastien Lachaud (France Insoumise), l'objectif est la dénucléarisation du monde, le désarmement ne peut pas être unilatéral. La France doit être membre observateur du TIAN.

Patrick Le Hyaric (Parti Communiste Français, membre d'ICAN), dénonce ceux qui se servent de l'agression contre l'Ukraine pour pousser au réarmement, or les dépenses militaires mondiales s'élèvent à plus de 2000 milliards de dollars par an. Dans

le même temps l'aide aux pays en voie de développement est de 67 milliards ! L'équilibre de la terreur n'apportera pas la paix. La moitié de l'humanité va subir les conséquences du réchauffement climatique, les inégalités mondiales (famine, pauvreté, analphabétisme, accès aux soins...) sont insupportables alors qu'une partie des dépenses militaires suffiraient à régler ces problèmes. Les Nations Unies doivent être repensées notamment le Conseil de sécurité et le droit de veto de ses 5 membres permanents (France, États-Unis, Royaume-Uni, Chine, Russie). Ce droit, utilisé plus de 265 fois depuis la création de l'ONU est un facteur de blocage. Il paralyse cette institution et nuit à son efficacité. Enfin, l'OTAN créé face au Pacte de Varsovie n'a plus de raison d'être, la France doit la quitter et dans un premier temps se retirer de son commandement intégré. ●

Renée Le Mignot

COLLOQUE MRAP « L'ONU, 75 ANS DE LUTTE CONTRE LE RACISME »

Le MRAP, avec l'aide de Chloé Maurel a réuni dans une table ronde des intervenants divers qui à partir de leur expérience, sont intervenus pour éclairer une histoire récente mais aussi dire leurs préoccupations et leurs espoirs pour la situation présente. Derrière la tribune, trois visages dessinés annonçaient une surprise aux auditeurs.

UN RÔLE DÉVOLU À L'UNESCO

L'UNESCO se consacre dès sa création au lendemain de la seconde guerre mondiale à la lutte contre le racisme. Chloé Maurel, historienne, se propose d'en retracer l'histoire et d'éclairer les effets de cette action. En premier lieu, l'UNESCO réunit des scientifiques de différentes disciplines qui élaboreront en 1949 une « déclaration sur

la race », révisée à plusieurs reprises puis actualisée en 1978. Pour la première fois, la science affirme qu'il n'y a pas de race et que les préjugés raciaux sont infondés. Des programmes éducatifs sont développés, particulièrement en Allemagne, Italie et Japon où les populations ont été abreuvées de propagande fasciste.

La tâche est malaisée quand plusieurs états, USA, Union Sud-africaine en particulier, appliquent des politiques de discrimination raciale. C'est donc par la rédaction de brochures sur la question, en mettant en avant des situations positives, en organisant des conférences, des expositions, des expériences pilotes que l'UNESCO avance. Dans la décennie 1960, l'ONU comme l'UNESCO deviennent des tribunes pour la dénonciation du racisme. Puis les états du sud, nouvellement indépendants s'y expriment en faveur d'un nouvel ordre mondial. Le sénégalais Amadou Mahtar M'Bow élu à la tête de l'UNESCO défend la restitution des objets d'art pillés à l'époque coloniale. Cela provoque le départ des USA qui se retirent de l'UNESCO en 1984. En 1996 l'UNESCO reconnaît l'apartheid comme « crime contre l'humanité ».





Christine Boulanger dessinatrice, présente sa démarche. En dessinant des visages, elle lutte « contre ce qui empêche la rencontre : les préjugés, l'autocensure, le repli sur soi ». Derrière le portrait, il y a des conversations qu'elle rapporte. Elle donne lecture de quelques morceaux choisis qui racontent l'un des trois portraits visibles derrière la tribune.

Depuis, l'UNESCO promeut des programmes éducatifs sur les droits de l'Homme. En 2003, elle lance sa stratégie intégrée de lutte contre le racisme et met sur pied la coalition internationale de villes contre le racisme.

C'est donc par une action multiforme, normative, éducative et de publication que l'ONU à travers l'UNESCO a conduit son action de lutte contre le racisme.

DURBAN, 2001 : LES ENGAGEMENTS OUBLIÉS AU PROFIT DE LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME.

Doudou Diène, ancien directeur adjoint de l'UNESCO, rapporteur sur le racisme à l'ONU est invité à nous présenter les travaux de la troisième conférence sur le racisme à Durban en 2001, mais il tient à évoquer l'actualité. Dans la crise ukrainienne, la discrimination raciale s'est exercée au sein même d'un puissant mouvement de solidarité.

La conférence de Durban a été préparée à partir d'études concrètes, par des réunions régionales. Un travail approfondi y a été mené et le document final est adopté à l'unanimité des présents, les USA et Israël ayant quitté la conférence. Doudou Diène compare le racisme à un iceberg dont seule la partie émergée -ses manifestations -est visible. Pour éradiquer ce monstre, il faut s'appuyer sur les valeurs humaines, élaborer un programme d'actions : sur les sources, les causes et les manifestations du racisme, mettre en œuvre des mesures de prévention, d'éducation et de protection visant à éliminer le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance. Il faut travailler les recours utiles, les voies de droit et les réparations. Enfin penser et mettre en œuvre les stratégies visant à instaurer l'égalité.

Le 11 septembre 2001 tout bascule. Ce qui est acquis à Durban est oublié au profit de la lutte contre le terrorisme. Les engagements des états à légiférer, à développer des actions ne seront pas suivis, le silence s'installe et invisibilise le racisme et ses victimes.

Mais pour Doudou Diène, « le racisme est aujourd'hui sorti du bois » et plus facile à combattre car il prospère quand il est nié. Il y a les actes visibles, mais en fait il n'y pas de montée du racisme. Le racisme est en mutation : il avance démasqué et il s'en prend à l'antiracisme. Mais on peut s'appuyer sur la force des intellectuels qui ont démontré scientifiquement l'inanité du racisme. Et nous avons progressé avec le droit. Les victimes élaborent des concepts, se défendent. C'est une phase dans laquelle il convient de s'engouffrer. Les questions doivent être posées au niveau des Etats. C'est un combat pour la justice.

LA QUESTION DE L'UNIVERSALITÉ

Pour Jean Loup Amselle, anthropologue et ethnologue, la droite et les ministres en charge de l'éducation ou de la recherche ont volontairement crispé les débats en dénonçant une prétendue dérive des universitaires qualifiés « d'islamo-gauchistes » ou en fustigeant le « wokisme ». Mais la réponse d'une partie de la gauche, défendant des « savoirs situés de race et de genre » a ajouté à la confusion des débats. Il estime qu'il y a de profondes divergences de doctrine entre un pôle « universaliste et républicain » et un pôle dit « antiraciste politique ». Et la confrontation est parfois violente.

Il y a derrière ces débats un risque de relativisme scientifique. Que la science occidentale soit l'héritière des sciences universelles, cela remettrait-il en cause

les savoirs natifs, endogènes ? Ce que l'anthropologue a constaté c'est que les savoirs prétendument natifs sont la réfraction des savoirs importés.

Jean François Quantin pour le MRAP souligne qu'il n'y a pas là seulement un débat universitaire, notre association est confrontée à ces questions complexes. L'idée que tous les hommes ont droit à un accueil ailleurs est une partie de l'universalisme, une idée jumelée avec le combat antiraciste.

LE LIEN AVEC LA QUESTION DES RÉFUGIÉS

Paolo Artini, représentant du Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) en France souligne que le racisme et la discrimination expliquent souvent les déplacements. Les réfugiés aux mains de trafiquants dans leurs parcours sont victimes de racisme et de discrimination, et souvent ils en souffrent aussi dans les pays d'accueil.

Il y a 84 millions de déracinés dans le monde, un chiffre qui ne cesse d'augmenter. Les réfugiés arrivent dans les pays limitrophes. 85% des déplacés sont accueillis dans des pays du tiers monde, eux-mêmes en crise.

Et nous assistons à la guerre en Ukraine qui génère la crise la plus rapide depuis la seconde guerre mondiale, à des traitements différenciés au sein même de l'élan de solidarité. Le HCR a défendu une conception inclusive dans la mise en application pour la première fois de la directive de la protection temporaire. Deux millions de personnes sont arrivées en Pologne qui se préservait des migrants à l'automne.

En décembre 2018, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté le Pacte mondial sur les migrations, pour des migrations sûres ordonnées et régulières. Il faut faire reconnaître que le droit des réfugiés doit être mis en œuvre dans toutes les situations.

Paolo Artini tient enfin à citer des exemples de l'activité du HCR : renforcer la participation des réfugiés aux décisions qui les concernent, travailler avec le public jeune (le projet « inter'act » dans les collèges), organiser des ateliers animés par les réfugiés, travailler avec les universités pour la journée mondiale des migrants... La rencontre avec les réfugiés pourrait être un « vaccin pour contrer le virus mutant du racisme ». ●

Anne Féray

31 MARS, LE MRAP REND HOMMAGE À CAMILLE BLANC À EVIAN DISCOURS DE FRANÇOIS SAUTEREY, CO-PRÉSIDENT DU MRAP

Ici, il y a 60 ans se terminait une page sombre de notre histoire : la fin de la guerre d'Algérie.

A l'époque, le mot guerre n'était pas prononcé, le pouvoir l'appelait : « opération de maintien de l'ordre ».

Aujourd'hui, cette expression a une résonance étrange du fait des « opérations spéciales » qui se déroulent en Ukraine.

Camille Blanc, militant de la SFIO, fût de ceux qui œuvrèrent, pour trouver à cette guerre, une issue pacifique. Né en 1912, résistant pendant la Seconde Guerre Mondiale et membre du Comité de libération, il fût élu Maire d'Evian en 1945 ; poste qu'il conserva jusqu'à son assassinat en 1961. Il n'a pas été le seul à s'engager, puisque bien d'autres ont œuvré, chacun à leur manière, pour obtenir, in fine, l'indépendance de l'Algérie.

C'est ici, dans l'ancien hôtel « Beau Rivage », qui appartenait à la famille de Camille Blanc, que ce dernier avait proposé d'accueillir les négociateurs d'un cessez-le-feu. Ces négociations allaient aboutir, un an

après son assassinat, le 19 mars 1962. Cessez-le-feu dont nous avons commémoré le 60^e anniversaire il y a une dizaine de jours.

Mais parlons dates.

18 mars 1962 :

signature des Accords d'Evian,

19 mars 1962 :

cessez-le-feu proclamé en Algérie,

1er juillet 1962 :

référendum d'autodétermination du Peuple algérien,

5 juillet 1962 :

Indépendance de l'Algérie.

Ici, à Evian, Camille Blanc fût sauvagement assassiné par l'OAS le 31 mars 1961. L'OAS – Organisation de l'Armée Secrète – qui ne lui pardonnait pas d'avoir tenté d'apporter sa pierre à la construction de cette Paix !

Cette « guerre », celle qui ne disait jamais son nom, s'est aussi déroulée sur le territoire métropolitain.

Les militants pacifistes ou indépendantistes ont subi une répression féroce, allant jusqu'à l'enlèvement le 11 juin 1957, la torture et l'assassinat à Alger, de Maurice Audin, un mathématicien de 25 ans, com-

muniste, engagé auprès des Algériens. De nombreuses « ratonnades », meurtres et assassinats de FMA, c'est-à-dire de Français Musulman d'Algérie – comme on les appelait alors – ont eu lieu en France.

À Metz, en juillet 1961, après l'échec du « putsch des Généraux » à Alger le 21 avril 1961, des « paras » – des militaires parachutistes – rapatriés en France, ont été quasiment encouragés à commettre de véritables exactions. A minima, la hiérarchie, à cette époque, a fermé les yeux.

A Paris, le 17 octobre de la même année, eu lieu le massacre dit de « Charonne » où plusieurs centaines d'Algériens ont été tués jusque dans la cour de la Préfecture de Police de Paris. Pire encore, jetés dans la Seine, parfois vivants, parfois ligotés.

Ces « meurtres » ont été rendus possibles par Maurice Papon, Préfet de sinistre mémoire, avec l'accord, vraisemblablement de Roger Frey son Ministre de l'Intérieur, et de Michel Debré, alors Premier Ministre.

Ces massacres ont été « invisibilisés » par le drame du 8 février 1962.

Ces jours-là, la population française se mobilisait massivement pour la Paix, contre les at-





31 mars, le MRAP rend hommage à Camille Blanc, assassiné par l'OAS

Hommage à 14h,
devant l'ancien Hôtel Beau Rivage
à Evian-les-Bains

Croisement de la rue du Casino et de la rue de la Source de Clermont, à côté de la Mairie





Paris, 31 — (APR) Le comité d'Evian, qui depuis le 7 avril, les conversations avec le gouvernement français et une délégation de l'Etat de l'Algérie, ont été terminées, a été officiellement installé hier (30) dans son lieu de travail, au 10, rue de Valenciennes.

Le comité d'Evian, qui a été installé dans son lieu de travail, au 10, rue de Valenciennes, a été officiellement installé hier (30) dans son lieu de travail, au 10, rue de Valenciennes.

Le comité d'Evian, qui a été installé dans son lieu de travail, au 10, rue de Valenciennes, a été officiellement installé hier (30) dans son lieu de travail, au 10, rue de Valenciennes.

tentats de l'OAS et contre l'envoi de jeunes hommes qui faisaient leur service militaire obligatoire, les « conscrits ».

Un attentat de l'OAS contre le ministre André Malraux a fait une victime collatérale, Delphine Renard, fillette de 4 ans qui jouait dans sa chambre. Elle en perdit la vue. En réaction, une manifestation a été organisée à Paris le 8 février 1962. Cette manifestation, sans surprise, fût interdite par la Préfecture, mais maintenue par les organisateurs.

La police a chargé avec une rare violence au métro Charonne. Une fois encore cette répression fût ordonnée par le même trio : Maurice Papon, Roger Frey, Michel Debré.

Le bilan sera de 9 morts et plusieurs centaines de blessés.

L'enterrement de ces victimes rassembla une foule énorme, une foule gigantesque que certains évaluèrent à près de un million. Mais la raison l'emporta.

La raison l'emporte toujours.

Grace à eux, qui eurent le courage de se mobiliser, comme Camille Blanc, les négociations s'accéléraient.

La Paix arriva, enfin presque.

Tout n'était pas encore terminé. En Algérie, l'OAS a tué encore après juillet 1962, des centaines d'Algériens, semant la terreur et forçant les « Européens d'Algérie » à partir, en mettant en œuvre le slogan « La valise ou le cercueil », pratiquant par suite une politique dite de la terre brûlée : « Ils auront peut-être l'Algérie, mais tout y sera détruit ». La France a rapatrié une partie, mais une partie seulement, des « supplétifs ». C'est-à-dire ces Harkis, qui avaient rejoint les rangs de l'armée française, parfois volontairement, parfois contraints et forcés.

Pour ceux qui choisirent de rester ou furent purement et simplement abandonnés par les autorités françaises, ils eurent à subir « la vengeance des vainqueurs ».

Quant à ceux qui furent ramenés en France, ce fût pour être parqués dans des camps, comme celui de Rivesaltes.

Là encore, nous sommes tentés de faire le triste rapprochement avec la manière dont la France mais également les États-Unis d'Amérique ont traité leurs « aides » en Afghanistan.

Durant cette période particulière, le MRAP, Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples, a pris toute sa place dans ce combat pour la Paix et, bien évidemment, contre toutes formes de racisme. C'est son objet.

Le MRAP avec d'autres a participé à des blocages de trains de conscrits en partance pour l'Algérie.

Dès le 15 octobre, le MRAP avait dénoncé la fameuse « circulaire Papon » qui instaurait un « couvre-feu » pour les FMA, couvre-feu qui devait provoquer la manifestation du 17 octobre 1961.

Le 18 octobre 1961, soit dès le lendemain, il faut rappeler que le MRAP, avec le PSU, parti politique de gauche de l'époque, ont été les seuls à dénoncer, avec force, le massacre de la nuit précédente.

Aujourd'hui que dire ?

Cette période sombre et trouble a laissé comme une onde qui se propage à travers le temps et l'espace.

Les années passent, laissant de brûlantes traces de ressentiments.

Passent les jours, passent les années, les traumatismes que font naître la haine, le racisme, l'esprit de vengeance demeurent.

Les réflexes anti-arabes sont toujours là.

Bien sûr, on n'entend plus, ces injures ignobles, « bicot », « melon », « crouille », ces mots horribles qui désignaient d'une manière si méprisante, les « Arabes » d'alors. Le racisme, cette bête immonde, nous le savons bien, est encore là, sous nos yeux. Et tué encore et toujours, comme à Ychoux, département des Landes, ou comme Adama.

On ne compte plus les tags, les graffs qui salissent les mosquées de France ; les agressions contre des passants qui ont, pour leur malheur, « la mauvaise couleur de peau ».

Faut-il intervenir dans le débat politique de ces prochaines élections ? Sans être des juges, en restant des citoyens, force est de constater que plusieurs candidats ou candidates n'hésitent pas à caresser les racistes dans le sens du vent, voire de souffler sur les braises de la haine.

Au sein du MRAP, nous sommes persuadés que le racisme, qui inclus aussi cette haine anti-arabe, mais aussi anti-noire, provient directement de notre passé colonial, de notre incapacité à regarder notre Histoire dans les yeux.

Certes, des avancées ont été faites, notamment avec l'accès aux archives relatives à ces périodes. Pour autant, certaines des dites archives sont encore protégées par le « Secret Défense ».

Le Président de la République, Emmanuel

Macron, s'était engagé sur le « libre accès » à ces données historiques ; données fondamentales pour tous les « chercheurs », mais aussi pour la Recherche avec un grand R. Il reste encore de ces « verrous » qu'il faut faire sauter pour comprendre notre commune histoire, la petite comme la grande. »

Puisque cette histoire, c'est la nôtre. Après que le Président François Hollande ait fait un premier pas essentiel, le Président Macron a établi la responsabilité du seul Préfet de Police Papon. Le MRAP continue d'exiger la reconnaissance par le gouvernement du crime d'État commis ce 17 octobre 1961.

Le racisme est toujours là, celui qui gangrène tout, jusqu'à cette campagne électorale. Le MRAP le combat, comme il a toujours combattu toutes les formes de racisme.

Il est temps de construire une mémoire partagée,

Une mémoire apaisée,

Une mémoire qui confronte nos histoires, Une mémoire pour l'Amitié entre les Peuples.

Mais pour cela il nous faut des outils.

Le MRAP est engagé dans la construction d'un grand Musée National de l'Histoire du Colonialisme, engagé dans cette bataille au long cours.

Déjà nous avons le soutien de nombreux historiens, de sociologues, de politiques de tous les horizons.

L'idée progresse.

Nous espérons que ce Musée verra bientôt le jour.

Nos rêves sont faits pour être réalisés.

Le MRAP l'a déjà construit sur le papier.

Le MRAP, cette ONG, est une vieille dame, une organisation désormais ancienne, née en 1949.

Nos Pères fondateurs n'imaginaient sans doute pas que 70 après, leur combat, notre combat serait d'une telle d'actualité.

Jeunesse de ce Pays, de tous les Pays, Il est temps de se lever.

Ce combat contre le racisme, sous toutes ses formes, mérite notre engagement à tous.

Camille Blanc, assurément, s'en serait revendiqué. ●



Des élèves du lycée Anna de Noailles accompagnés de leur professeur assistaient à la cérémonie

ALGÉRIE, ALSACE ET LORRAINE, DES RAPPORTS COMPLEXES

En 1871, l'ambition de réparer, sur le plan colonial, la défaite contre l'Allemagne a conduit à une immigration d'Alsaciens-Lorrains en Algérie.

Leur intégration fut planifiée et accompagnée d'une usurpation foncière en Algérie favorisée par la révolte indigène de 1870. Pour punir cette révolte, des mesures d'expropriation avaient été sollicitées par le pouvoir colonial en faveur des Alsaciens-Lorrains venus en terre algérienne, eux-mêmes poursuivis par la misère consécutive à la défaite et l'annexion. Ils étaient accueillis par la Société de protection des Alsaciens-Lorrains, qui les installait grâce aux revenus de souscription de solidarité avec l'Alsace-Lorraine.

Les colons, en nombre relativement nombreux par rapport aux autres groupes européens (évalués à 22 000 personnes) vont marquer la colonie par une forme de nationalisme métropolitain lié à leur propre annexion.

La société de protection des Alsaciens-Lorrains crée des villages avec une aide militaire pour évacuer les indigènes et une aide administrative et financière pour l'installation. Elle a des comités locaux à Nancy, Lunéville ou Belfort et envoie un ancien sous-préfet de Saverne pour organiser la transplantation. Au prix d'une répression féroce, 600 000 hectares furent usurpés et 40 millions de francs d'amendes infligés aux paysans algériens. Ces mesures entraînèrent des résistances violemment réprimées.

En 1873, la société de protection des Alsaciens-Lorrains devient une instance d'État et prend le nom de comité des Alsaciens-Lorrains. Ce fut plus tard une pépinière d'irréductibles « Algérie Française ».

AU CŒUR DU CONFLIT

Au moment de l'insurrection, à partir de 1954, deux attitudes coexistent dans l'esprit lorrain, en Métropole.

D'une part, l'abandon est impensable. On justifie le maintien de l'Algérie par les souffrances endurées lors de l'exil de 1871 : option de nationalité, humiliation nationale. La défense de la France est un rôle dévolu à la Lorraine. Couvrant bravement le flanc le plus exposé de la mère patrie, les Lorrains

doivent démontrer les mêmes capacités de résistance pour la défense de l'empire colonial, son prolongement.

D'autre part, les journaux lorrains soutiennent les réformes, compte tenu des injustices sociales criantes en Algérie, du moins tant qu'elles sont une récompense du loyalisme : reddition d'abord, réforme ensuite. Par contre, les condamnations de la France par l'ONU sont, pour les journaux Lorrains, « un Nuremberg sous les palmiers » et l'affaire de Suez, « un complot maghrébin ».

Pendant la bataille d'Alger, en Lorraine, on fait l'éloge de Massu et de Bigeard. Des liens avaient été tissés très tôt, avec le jumelage de deux grandes villes militaires : Blida et Metz. Les Lorrains ne côtoient guère des Algériens qu'au travail. Aux yeux des Lorrains ils sont davantage les héritiers des Sarrasins que les bachaghas que le maire de Metz rencontre lors de ses voyages de jumelage à Blida.

La population immigrée qui vit en Lorraine n'est que sommairement connue, à travers les lieux communs traditionnels sur l'âme musulmane oscillant entre fanatisme religieux, culte de la force et ignorance.

La présence du FLN n'atténue pas ce jugement arbitraire. Fort d'une implantation ancienne, la fédération de France du FLN est née en Lorraine. La presse abuse de récits sur des drames concernant les Nord africains, qui ne sont pas tous fictifs ...

LE FLN EN LORRAINE.

Dès 1957, le FLN était déjà parfaitement structuré en Lorraine, il comptait 25 000 membres et organisait des manifestations regroupant plusieurs milliers d'ouvriers. La Moselle en particulier était le département français où la population algérienne était la plus nombreuse. La région Est, par ses trois frontières, favorisait le passage, via la Suisse, l'Italie ou l'Allemagne des militants et de l'argent. Les Messalistes du MNA disputaient au FLN le contrôle des foyers et des cafés arabes. À partir de 1957, la prépondérance du second fut établie. Les dirigeants vont imposer (parfois non sans brutalité) un contrôle des personnes et des collectes de cotisations.

La répression est à la mesure de cette activité. En janvier 1960, les services de police font état de 1300 arrestations depuis 1955. Le tribunal militaire de la 6^{ème} région a



Barricades dans la rue Michelet d'Alger, en 1960

jugé une vingtaine de militants qui ont été guillotins dans la cour de la prison de la Santé.

L'OPPOSITION À LA GUERRE

Tous les jeunes Lorrains ne sont pourtant pas allés en Algérie la fleur au fusil. A Metz, à Nancy, Il y a eu des grèves de rappelés et des insoumissions. Des organisations de gauche, de jeunes intellectuels, des militants syndicaux et la Ligue des Droits de l'Homme forment le Comité messin de coordination pour la paix en Algérie par la négociation. Une mesure propre à l'Alsace et la Moselle avait particulièrement heurté : une période d'instruction était imposée exclusivement aux réservistes alsaciens et mosellans de la classe 1945, anciens incorporés de force dans l'armée allemande !

Mais pour les syndicats, si l'action n'a pas été faible, le langage, lui, a souvent été confus. La revendication de paix en Algérie était un argument à manier prudemment, il pouvait heurter ceux qui étaient traversés par le courant colonialiste et ceux qui étaient gagnés à l'idée de réprimer une rébellion dont les objectifs pouvaient rappeler le séparatisme alsacien.

Les Églises aussi ont réagi. La hiérarchie protestante a réagi la première contre la violence et la torture par la voix du pasteur Boegner. Pour les catholiques, ce sont les prêtres ouvriers de la vallée de la Fensch et même un futur évêque qui se manifestent. Des militants poussèrent leur engagement jusqu'au soutien matériel à la révolution algérienne et sont devenus « porteurs de valises ».

L'OAS

La nouvelle du putsch des généraux éclate comme une bombe en Lorraine. La presse locale ne commente pas. L'OAS, elle, s'organise. La majorité des militants OAS n'ont aucun intérêt direct en Algérie. Ils reprennent à leur compte, indûment, l'épopée de la Résistance. Ils sont pourvus d'une formation militaire, ont milité dans le poujadisme, sont volontaires pour les actions dures. Ce sont des ouvriers pour la plupart au début, rejoints ensuite par des avocats, des ingénieurs, puis des étudiants. Ils éditent un bulletin, Vive la France. Leurs actions : plasticage, vol d'explosifs, attaque des mairies, des domiciles (dont celui de Jacques Lang à Nancy). Ils ont même envisagé un attentat contre De Gaulle en visite dans les Vosges.

CONCLUSION

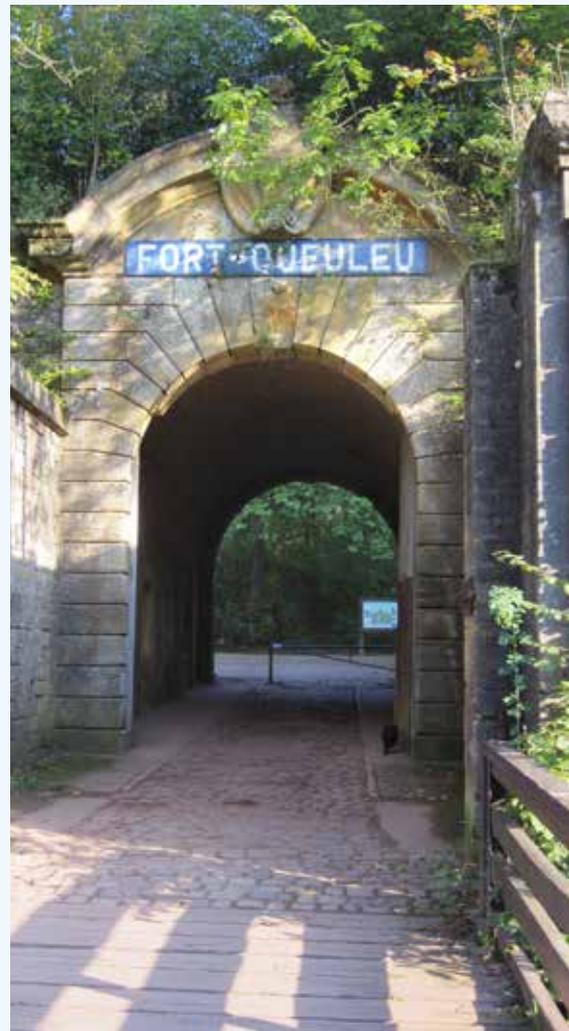
L'opinion lorraine, prise dans son ensemble



Monument aux martyrs de la guerre d'Algérie à Alger

ne fut pas plus « Algérie française » que la moyenne. Mais elle le fut pour des raisons qui ne recourent pas toujours la propagande officielle. Ces raisons touchent à des régions plus intimes de la sensibilité lorraine. Et pour d'autres raisons encore, la défense de l'Algérie française revêt un sens symbolique plus grand qu'ailleurs. La contribution lorraine à la guerre fut pourtant importante, car l'abandon, dans cette région, ne va pas sans rappeler des traumatismes. On tend ici à considérer la séparation de l'Algérie comme un viol moral. Donc l'action « Algérie française » est une résistance à l'abandon mais aussi une résistance à la guerre et une volonté d'assimiler l'immigration algérienne installée sur le sol lorrain. Cette volonté est en partie découragée par la forte activité du FLN. Le fort de Queuleu est, à Metz, un lieu de torture pendant la deuxième guerre. Les Lorrains (qui n'étaient pas occupés, mais annexés) y défilent chaque année. N'est-ce pas une manière de manifester leur haine globale des guerres ? ●

Laura TARED
Comité Moselle ouest



LA GUERRE D'ALGÉRIE EN FRANCE

La guerre qui se déroule de 1954 à 1962 sur le territoire algérien a des répercussions en France (disons avec le vocabulaire de l'époque, en Métropole). Il y a des conséquences politiques bien sûr (rien moins que la chute de la 4^e République, et ensuite le risque de la prise du pouvoir par les militaires en 1961). Mais il y eut aussi des conséquences événementielles.

PARIS 1961

L'épisode le plus connu est celui du 17 octobre 1961. Cette année-là, la bataille d'Alger se déplace en France métropolitaine. La police, les CRS, la gendarmerie y pourchassent les militants du FLN, alors même que ceux-ci, qui sont en négociation avec de Gaulle, ont nettement diminué leurs actions.

Mais une partie de la classe politique, jusqu'au plus haut niveau, n'est pas d'accord avec ces négociations, qui, tout le monde l'a compris, déboucheront sur l'indépendance. Des responsables comme Michel Debré, Roger Frey ou Maurice Papon soufflent alors sur les braises du racisme largement répandu dans la police.

L'action du gouvernement, de l'armée, de la police est d'une brutalité extrême et se traduit par des massacres d'Algériens en particulier à l'été et l'automne 1961. Cette répression se poursuivra jusqu'en février 1962 avec la répression sanglante d'une manifestation pacifique.

Le 17 octobre 1961, s'écrivait dans Paris l'une des pages les plus sombres de l'histoire coloniale française. Ce « jeudi noir », plusieurs cortèges de manifestants algériens, hommes, femmes, enfants défilaient pacifiquement dans Paris, bravant le couvre-feu discriminatoire imposé par Maurice Papon, alors préfet de Paris. Il était « conseillé de façon pressante » aux « Français Musulmans d'Algérie », comme on appelait alors les Algériens, de « s'abstenir de circuler dans Paris et dans la banlieue de 20h30 à 5h du matin ». La police charge, matraque, tire sur la foule.

Des Algériens sont ligotés et jetés dans la Seine. Dans la cour de la préfecture, sous les yeux de Maurice Papon, ils sont massacrés à coups de crosse. La traque se poursuit toute la nuit. Entre 200 et 400 Al-



gériens sont assassinés cette nuit-là, plus de 11 000 sont raflés, parqués à la Porte de Versailles, au gymnase Vincennes, où ils sont torturés. La plus jeune victime, Fatima Bédar, 15 ans, est retrouvée noyée dans le canal Saint-Martin. Beaucoup seront déportés en Algérie, internés dans des camps d'où ils « disparaîtront ».

Le MRAP s'honore d'avoir dénoncé dans un communiqué, dès le 12 octobre 1961, la décision de Maurice Papon en soulignant son caractère raciste.

Et le 18 octobre 1961, dès le lendemain du massacre, il décide l'organisation d'un meeting de protestation. Il se tiendra le 8 novembre dans une salle Lancry, comble.

Au procès de Maurice Papon à Bordeaux en 1997 (sur sa responsabilité dans la déportation des enfants juifs de 1942 à 1944), le MRAP, qui s'était constitué partie civile et était représenté par Pierre Mairat, a choisi comme témoin Jean-Luc Einaudi qui intervient sur le massacre du 17 octobre. Deux archivistes de la ville de Paris témoignent : « des documents apportent la preuve incontestable du massacre opéré

à Paris par les policiers le 17 octobre 1961 et les journées et semaines suivantes ». La plainte de Papon pour diffamation n'a pas de suite.

En 2001, Bertrand Delanoë, maire de Paris, pose une plaque commémorative en hommage aux victimes du 17 octobre sur le pont Saint-Michel. De nombreuses villes ont inauguré des places ou des rues en mémoire de ce massacre. Ce n'est qu'en 2021 que le président de la République honore la mémoire de cet événement, sans employer toutefois la qualification de crime d'État.

AILLEURS AUSSI

Ce qu'on appelait alors une « ratonnade » a eu lieu quelques mois plus tôt en Lorraine. Dans cette zone frontalière et ouvrière, l'engagement de travailleurs algériens dans le conflit est important. La répression des autorités françaises est sanglante. Les événements les plus graves se déroulent le 23 juillet 1961 à Metz, où sont stationnés 1500 parachutistes mutés d'Algérie suite au putsch du



21 avril. À la suite d'une bagarre mortelle dans un dancing, 350 « bérets rouges » mènent une véritable chasse à l'homme dans la ville et les quartiers où résident les Nord-Africains. Les témoins font état de lynchages, d'hommes poussés dans la Moselle. Le bilan officiel sera de 4 morts et 28 blessés ; la LDH estime le nombre des blessés à une centaine. Le même jour, au moins deux Algériens sont tués dans la ville voisine de Nancy. Ce n'est que récemment qu'une association s'est créée pour faire sortir de l'oubli cet événement.

L'OAS

L'Organisation de l'Armée Secrète multiplie les attentats visant les intellectuels, les organisations syndicales, le MRAP, les militants communistes ; ils sont responsables de 71 morts et 394 blessés en France :

- 31 mars 1961 : assassinat de Camille Blanc, maire d'Évian
- 8 septembre 1961 : attentat de Pont sur Seine, visant la voiture du général de Gaulle
- 23 septembre 1961 : attentat contre les locaux de Témoignage chrétien
- 4 janvier 1962 : attaque à Paris du siège du Parti communiste
- 17 janvier 1962 : « nuit bleue » à Paris : l'OAS fait exploser une vingtaine de bombes. Une quinzaine d'attentats seront également commis une semaine plus tard.

Enfin le 7 février 1962, il y a plusieurs attentats en région parisienne au domicile de diverses personnalités : celui visant l'appartement d'André Malraux blesse grièvement une fillette, Delphine Renard, âgée de quatre ans et qui perdra la vue.

Le soir même, des organisations syndicales et politiques lancent un appel à une manifestation le lendemain. Cette manifestation est interdite.

Les manifestants sont sauvagement agressés par les brigades spéciales de la police au carrefour du métro Charonne : dans la soirée on apprend qu'il y a des morts, 8 dont 3 femmes et un adolescent de 15 ans, 250 blessés dont une centaine grièvement. Plus tard, une 9^e victime succombe. Cinq jours après le drame, un million de personnes défilent dans Paris en direction du cimetière du Père-Lachaise pour manifester leur soutien aux victimes de Charonne.

LA FRANCE DU REFUS

La population française était évidemment très divisée, jusqu'à des engagements opposés. Diverses formes de résistances à cette dernière aventure coloniale se sont manifestées.

12 000 jeunes Français ont refusé de combattre en Algérie ; ils ont déserté, ils sont partis à l'étranger ou ils sont entrés dans la clandestinité. D'autres ont accepté la conscription mais ont résisté sur place aux missions contraires à leur conscience. L'Action civique non-violente, créée en 1958, avait pour objectif le soutien aux réfractaires.

Le livre d'Henri Alleg, « La question », celui de Pierre Vidal Naquet, « L'affaire Audin », ou encore « La Gangrène » de Khider Seghir sont saisis et censurés mais circulent clandestinement. La chanson de Boris Vian, « Le déserteur », est également censurée. La poursuite de la guerre pousse à la mise en cause des libertés de la presse, d'association, de réunion. Des journaux sont censurés ou saisis, des journalistes poursuivis, des réunions, des manifestations interdites, des films interdits. La police traque les militants du FLN en France mais aussi les Français qui les soutiennent. Des femmes se couchent sur les rails pour empêcher les trains transportant les militaires de partir. À Eymoutiers, la municipalité s'oppose au passage des convois militaires. À Mourmelon, 2 000 réservistes

entassés dans le camp, manifestent violemment. À Dreux, un bataillon du train des équipages, met à sac la gare avant de partir pour Marseille. À Grenoble, des centaines de manifestants réussissent à bloquer la gare pendant 6 heures pour faire obstacle au départ des rappelés. À Marseille, les dockers refusent de charger le matériel militaire.

D'autres vont militer contre cette sale guerre, et même se mettre au service des militants algériens. Ce sont les « porteurs de valises ».

Le réseau Jeanson opéra comme groupe de soutien du FLN en collectant et en transportant fonds et faux papiers. Le réseau est démantelé par la Direction de la Surveillance du Territoire (DST). Un procès s'ouvre en septembre 1960 devant le tribunal militaire de Paris. Parmi les 18 Français inculpés, 5 sont en fuite. Quatorze des inculpés sont condamnés à dix ans de prison, et les trois autres à cinq ans, trois ans et huit mois. Neuf sont acquittés. Tous sont amnistiés en 1966. Des militant-e-s du MRAP faisaient partie de ces « porteurs de valises ».

JF Quantin

Cet article s'appuie largement sur la brochure de 8 pages éditée par le MRAP sur le même sujet. Elle est disponible au siège de l'association.



LES STATUES D'ABDELKADER

Le 5 février 2022, à Amboise, une sculpture en hommage à l'émir Abdelkader a été vandalisée, quelques jours avant son inauguration. Sa structure métallique a été attaquée méthodiquement, à la meuleuse. Elle devait rappeler que le héros national algérien avait été détenu dans cette ville de 1848 à 1852. Cette œuvre avait été proposée par l'historien Benjamin Stora dans son fameux rapport sur les questions mémorielles concernant l'Algérie.

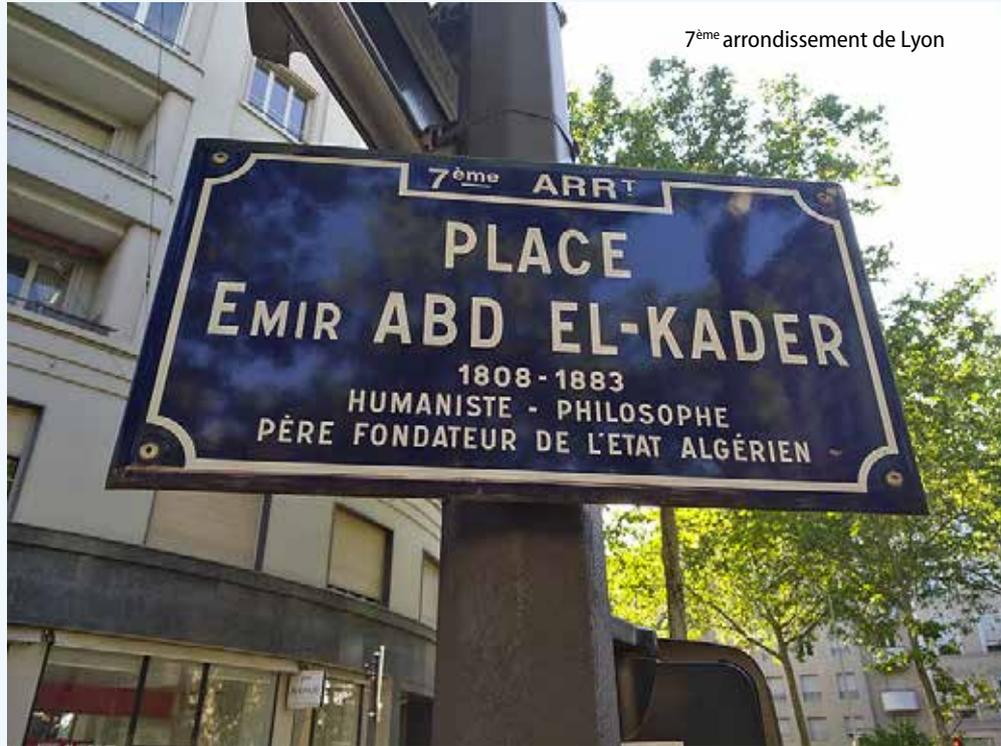
Mais chez certains l'idée de rendre hommage à celui qui fut l'adversaire de la conquête coloniale française ne passe toujours pas. Pourtant elle est ancienne : un comité l'avait déjà proposée ... en 1909 ! Et depuis elle a été régulièrement remise dans l'actualité. Plusieurs villes, dont Lyon et Paris, ont une rue Abdelkader, ici ou là des bâtiments et des écoles portent son nom.

Une statue d'Abdelkader s'élève au centre d'Alger, sur la place qui porte son nom : elle a remplacé, en 1962, celle du Maréchal Bugeaud, qui fut, de 1836 à 1947, son principal adversaire. Cette dernière trônait alors sur la Place d'Isly, en souvenir d'une bataille remportée par ledit Maréchal, qui avait aussi été fait justement duc d'Isly. Rapidement démontée en 1962, elle finit par atterrir en Dordogne, à Excideuil, dont il avait été maire : installée en 1967, elle fut inaugurée ... en 1999. Une retraite bien laborieuse !

Mais les véritables images ne sont pas dans les pierres, elles sont dans les têtes. Dans l'imaginaire des Français, Abdelkader souffre d'une représentation issue de l'imagerie coloniale. C'est celle du chef guerrier farouche qui résista, à la tête de hordes nomades, aux expéditions militaires françaises qui venaient apporter le progrès et la civilisation à des peuplades primitives. Un épisode mille fois représenté dans les journaux et les livres est la légendaire prise de la Smala d'Abdelkader.

Ce qui était en réalité une véritable capitale itinérante fut occupé et dévasté en 1843. Très complète, elle comprenait entre autre une bibliothèque de 5 000 volumes ! Qui sont les sauvages ?

Car, loin d'être un sauvage guerrier, Abdelkader était avant tout un intellectuel.



Jeune savant issu d'une confrérie soufie, il accepte, en 1832, par devoir, la direction de la résistance dans l'ouest de ce qui deviendra l'Algérie, avec le titre d'Emir, refusant ceux de Sultan et de Khalife. En 1837, le traité de la Tafna lui permet de commencer à construire dans cette région devenue autonome certains éléments d'un État moderne. Mais l'armée française reprend bientôt la conquête et la guerre se prolonge encore pendant 10 ans. Ce n'est qu'en 1847 qu'Abdelkader choisit d'arrêter le combat et de se rendre.

La promesse qui lui était faite de pouvoir s'exiler à Damas est trahie. La France l'assigne finalement à résidence à Amboise. Il se fait de nombreux amis dans cette ville (dont le curé de la paroisse) et reçoit des visites, dont celle de Bugeaud (qui ne peut s'empêcher d'une certaine admiration pour cet ennemi) et surtout du futur Napoléon III. C'est ce dernier qui le libère et lui accorde enfin l'exil promis à Damas. C'est dans cette ville qu'il accomplira sa véritable vocation : il se consacre à l'étude théologique et philosophique, produisant de nombreux écrits qui lui valent une vaste réputation. Tous ses travaux sont marqués de la volonté de tolérance (caractéristique de la tradition soufie) et de ce qu'on appellerait maintenant

l'œcuménisme. Un événement a marqué cette longue période (il décède en 1883). En 1860, les Druzes se lancent dans une campagne de pogroms contre les Chrétiens et les Juifs. Abdelkader, avec ses proches, intervient vigoureusement pour les protéger et les mettre à l'abri. Napoléon III lui attribue alors la grand-croix de la Légion d'Honneur et l'invite à Paris. Par contre, Abdelkader rejette le vague projet qu'avait l'empereur de créer un royaume d'Algérie dont il aurait été le roi.

Dans la perspective actuelle d'une profonde et nécessaire révision de l'imaginaire colonial, le Mucem de Marseille organise une vaste exposition d'avril à août 2022. Laissons le Mucem définir cet homme indéfinissable : « Émir de la résistance, saint combattant, fondateur de l'État algérien, précurseur de la codification du droit humanitaire moderne, guerrier, homme d'État, apôtre... Les épithètes – souvent impressionnantes, mais aussi contradictoires – affluent lorsqu'il s'agit d'évoquer l'émir Abd el-Kader, dont nous avons tous entendu parler. Mais connaît-on assez Abd el-Kader ibn Muhyî ed-Dîn ? ». ●

Jean-François Quantin

BUGEAUD, RAS LA CASQUETTE !

Bugeaud à Limoges : trop d'honneur pour un responsable de la violence coloniale

Notre comité du MRAP-Limoges-Haute-Vienne, avec la Libre Pensée 87 et d'autres associations, a demandé à la municipalité de Limoges de se démarquer du maréchal Bugeaud (1784-1849), dont le nom a été donné en 1850 à une grande rue de sa ville natale, et d'y installer un panneau historique, sans être entendu à ce jour. Le 19 mars, une manifestation sur ce cours Bugeaud a permis d'expliquer notre démarche. À défaut de pouvoir obtenir un changement de nom, nous avons apposé six plaques éphémères aux noms symboliques : Emilie Busquant (compagne de Messali Hadj), Maurice Audin, Gisèle Halimi, Jacques Pâris de Bollardière, Germaine Tillion et Mouloud Feraoun.

Deux motifs nous animent : d'une part, ce notable abhorrait la République et ce militaire fusillait des républicains ; sans doute Thomas-Robert Bugeaud, marquis de la Piconnerie exécrait-il la Révolution qui infligea arrestation et revers de fortune à ses parents ; d'autre part, Bugeaud, gouverneur général en Algérie, a réprimé avec une violence inouïe les populations qui résistaient à la colonisation.

Officier sorti du rang sous l'Empire, retiré en Dordogne sous la Restauration, il sert ensuite la monarchie de Juillet avec zèle. Il commande la répression de l'insurrection d'avril 1834 contre une loi visant les sociétés et la presse républicaines, ce qui lui vaut le surnom de « *l'homme de la rue Transnonain* ». Du massacre des habitants d'un immeuble de cette rue, une lithographie saisissante de Daumier a fixé le souvenir. En février 1848, il est résolu à briser la révolution qui va fonder notre II^e République : « Eussé-je devant moi cinquante mille femmes et enfants, je mitraillerais ». Louis-Philippe, démoralisé, retient son bras. Bugeaud a théorisé le maintien de l'ordre dans un traité « *De la guerre des rues et des maisons* ». Le nom de ce « général des rues » (d'après Balzac) ne devrait pas être scellé sur les murs d'une paisible cité de la République.

Le nom de ce meneur d'hommes, popularisé par sa « casquette » dans le



Carte postale AbdelKader Bugeaud

répertoire troupière, est surtout associé à la 1^{ère} guerre d'Algérie, longue d'un demi-siècle et marquée par les horreurs de la conquête. Conquête à laquelle, au début, il ne voyait pas d'intérêt, avant de commander un corps expéditionnaire en 1836-1838 ; il négocie alors avec l'émir Abd-el-Kader le traité de la Tafna (1837), vite violé de part et d'autre.

De retour comme gouverneur général (1841-1847), il se rallie à la « *conquête absolue* » et y met les moyens, ordonnant à des colonnes mobiles la razzia, la « *terre brûlée* » : « *Allez tous les ans leur brûler leurs récoltes ... ou bien exterminiez-les jusqu'au dernier* ». Et même les sinistres « *enfumades* », le 11 juin 1845 : « Si ces gredins se retirent dans les cavernes ! [...] Enfumez-les à outrance comme des renards ! »

Ordre suivi sans états d'âme par ses subordonnés (700 Ouled Riah asphyxiés, 500 Mhaïa emmurés...). Vieillards et enfants ne sont pas épargnés. Ni les femmes : « On en garde quelques-unes comme otages, les autres sont échangées contre des chevaux, et le reste est vendu à l'enchère comme bêtes de somme », avoue un officier en 1842.

S'adressant au ministre de la Guerre en 1846, Bugeaud endosse la responsabilité de ces atrocités : « Je considère que le respect des règles humanitaires fera que la guerre en Afrique risque de se prolonger indéfiniment ». Son dessein d'implanter des colonies de vétérans échouera. En fait, dans un courrier à Gui-

zot, chef du gouvernement, il constate : « *Les Arabes nous détestent, tous sans exception ; ceux que nous qualifions de dévoués ne sont que compromis ; ils sont tous amis de l'indépendance [...]* ; ils conservent au fond du cœur un levain de fanatisme, et toutes les fois qu'il sera réchauffé par des hommes de la trempe d'Abd-el-Kader, ils se soulèveront, et tenteront des efforts, plus ou moins efficaces, selon nos moyens de domination, pour nous chasser de leur pays. »

Le bilan de la conquête est une catastrophe démographique et sociale : environ 3 millions d'habitants vers 1830, à peine 2 millions vingt ans après. Aux massacres, s'ajoutent la famine, des épidémies, une misère aggravée par les dévastations et les spoliations, sans ignorer les violences de l'autre camp, une fureur sacrée face à la guerre totale de l'occupant.

Crimes il y a donc dans cette conquête, des crimes de guerre, cela dit sans anachronisme, Bugeaud parlant lui-même d'une « *guerre d'extermination* ». Des contemporains s'indignèrent en France et à l'étranger, jusqu'aux élèves du lycée Louis-le-Grand, par pétition.

Contester l'honneur fait à ce personnage ne signifie pas qu'on veuille l'effacer de l'histoire. C'est espérer que soient rappelés les actes de ce soi-disant « *pacificateur* », pour la mémoire de ses victimes, pour l'histoire du passé colonial. ●

Philippe Pommier
Pierre Krausz

LIBERTÉ D'ACCÈS AUX ARCHIVES PUBLIQUES : LA VIGILANCE S'IMPOSE



Le 9 juin 2021 le MRAP a publié un communiqué titré : **Pour la liberté d'accès aux archives publiques** : <https://mrapp.fr/pour-la-liberte-d-acces-aux-archives-publiques.html>

En voici le préambule : « *Un large accès aux archives publiques, dans des conditions garanties par la loi, est une condition essentielle pour les recherches historiques, qui elles-mêmes fournissent des éléments irremplaçables dans des combats auxquels le MRAP est attaché pour les droits, pour la vérité et pour la solidarité internationale.* »

Ce communiqué est paru dans un contexte de désillusion quant aux suites des déclarations du Président de la République lors de sa visite à Josette Audin le 13 septembre 2018. Une « Instruction Générale Interministérielle » (IGI 1300), datant de 2011, mais dont une application rigoureuse avait été activée en janvier 2020 par le SGDSN (Secrétariat Général de la Défense et de la Sécurité Nationale), avait bloqué arbitrairement l'accès à de nombreux documents classés « Secret » ; elle avait fait l'objet d'un recours au Conseil d'État, qui n'avait pas encore rendu son avis. Le projet de loi PATR (Prévention d'Actes de Terrorisme et Renseignement), dans lequel avait été bizarrement introduit un article sur l'accès

aux archives publiques, n'avait pas encore achevé son parcours législatif. La CNCNDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) a, le 25 juin, exprimé son inquiétude sur cet article : <https://www.cncndh.fr/fr/actualite/avis-sur-lacces-aux-archives-2021-8>.

La situation a depuis lors évolué, grâce notamment à l'action menée depuis plusieurs mois par un « Collectif Accès aux Archives publiques » constitué par l'AHCESR (Association des Historiens Contemporainistes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche), l'AAF (Association des Archivistes Français) et l'AJMA (Association Josette et Maurice Audin).

Le 2 juillet 2021 le Conseil d'État a annulé l'IGI 1300, le rapporteur public ayant déclaré que son usage avait « un arrière-goût désagréable de subterfuge ».

Le 30 juillet 2021 a été promulguée la loi PATR, dont l'article 25 comporte de fortes ambiguïtés. S'il affirme, suivant en cela l'arrêt du Conseil d'État, que les mesures de classification, au titre de la défense ou de la sécurité nationale, portant sur des documents déjà accessibles en règle générale, n'ont pas lieu d'impliquer un refus de consultation, il n'en introduit pas moins plusieurs exceptions, liées au danger qui serait créé par la communication d'infor-

mations sur les armements, les installations militaires, les capacités des services de renseignement... ; le libellé de ces exceptions est vague et laisse subsister une large part d'arbitraire.

Le 22 décembre 2021 un arrêté a réduit de quinze ans le délai permettant de consulter certaines archives judiciaires en relation avec la guerre d'Algérie, facilitant le travail des historiens sur cette période.

Malgré ces avancées, de nombreux signaux négatifs sont apparus récemment, motivant un communiqué, paru le 6 avril 2022, des associations qui avaient constitué le « Collectif Accès aux Archives publiques » : <https://histoirecoloniale.net/L-acces-toujours-entrave-aux-archives-de-la-guerre-d-Algerie.html>

Ainsi, le 21 mars 2022, un décret a étendu, contrairement à des annonces de la ministre des armées, la liste des services pouvant refuser, sans aucune limite de temps, les documents procédant de leurs activités dont ils jugent qu'ils relèvent des exceptions prévues par la loi PATR. La CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs), qui devrait exercer un droit de contrôle sur les refus, se contente en fait de « prendre acte » des choix des administrations concernées. Un obstacle important subsiste, dû à la fermeture au public, depuis deux ans, du Dépôt central des archives de la justice militaire, situé à Le Blanc (Indre).

Des cas de refus d'accès ont été signalés par des chercheurs, concernant par exemple l'utilisation d'armes chimiques par l'armée française en Algérie, la fusillade de la rue d'Isly le 26 mars 1962 ou le « blanchiment judiciaire » d'OAS exilés en Espagne franquiste.

Une association est en gestation, qui prendra le relais, sous une forme plus adaptée à une action de longue durée, du collectif qui a cessé son activité depuis l'été 2021. Elle pourrait s'appeler (nom non encore validé) « Citoyenneté et archives ». Nul doute que le MRAP suivra sa création, puis son action, avec intérêt. ●

Jean-Pierre Raoult,
comité local du MRAP de Nanterre,
Association Josette et Maurice Audin

UN JEUNE QUI RENCONTRE L'HISTOIRE

Alain Krivine est décédé. Il ne nous appartient pas ici de commenter sa carrière politique. Mais, né en 1941, c'est la guerre d'Algérie qui lui fait rencontrer l'histoire. Tout jeune il milite dans un groupe clandestin qui multiplie les initiatives pour inciter les jeunes du contingent à refuser d'aller faire la guerre en Algérie.

En réaction au putsch d'Alger en avril 1981, il participe à la création du Front Universitaire Antifasciste. Et enfin la guerre le rattrape quand, le 23 mars 1962, une bombe explose devant l'appartement de son père, stomatologue connu.

LA COMPÉTENCE AUSSI PEUT ÊTRE UNIVERSELLE

Le 13 janvier, le Syrien Anwar Raslan a été condamné. Où ? En Allemagne, à Coblenz. Pourquoi ? Parce qu'en 2011 et 2012, à Damas, il a participé à la torture et au meurtre de milliers de prisonniers dans la terrible prison d'Al-Khatib.

L'Allemagne vient d'appliquer le principe juridique de la compétence universelle. Elle permet à un Etat de poursuivre les auteurs des crimes les plus graves, quels que soient leur nationalité et l'endroit où ils ont été commis.

En France, cette compétence universelle existe aussi. Des procès ont été engagés, mais en décembre, la Cour de Cassation a déclaré que la France n'était pas compétente pour les Syriens : dans ce pays, aucune législation ne condamne le « crime contre l'humanité » ! La France est bien le paradis des réfugiés, y compris les bourreaux syriens

J'Y SUIS, J'Y VOTE (À NEW YORK ...)

En décembre 2021, le conseil municipal de New York a adopté une législation pour permettre aux étrangers de voter aux élections locales. Elle permet à tous les résidents permanents légaux de New York de voter : environ 1 million d'étrangers sur un total de 9 millions d'habitants.

Cette capitale de l'Est américain prend cette mesure au moment où plusieurs Etats américains adoptent des codes électoraux visant à limiter l'accès au vote des minorités.

UN DISPARU RETROUVÉ !

Il s'agit d'un rapport.

Savognan de Brazza n'a pas seulement exploré le Congo et donné son nom à Brazzaville. Il a été chargé en 1905 d'un rapport sur les exactions de l'administration coloniale et des compagnies exploitantes. Et avec l'aide de nombreux enquêteurs, il a effectivement produit un vrai rapport de 1 200 pages.

Domage qu'il ait disparu. On le pensait « perdu » Mais une chercheuse en a retrouvé un exemplaire et a réussi à le publier en 2014. Mieux vaut tard que jamais.

ABONNEMENT



Nom _____ Prénom _____

Organisme _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Numéro de téléphone _____

PERIODE D'ABONNEMENT	TARIF	Choix
Un an « Particuliers & Collectivités »	24,00 €	
Un an « Etranger et DOM-TOM »	35,00 €	



Vous pouvez également effectuer les dons, abonnements et adhésions sur le site du MRAP : www.mrap.fr

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du **MRAP** 43 Boulevard de Magenta - 75010 Paris



adhesions@mrap.fr



01.53.38.99.86

QUELS CHIFFRES POUR LE RACISME EN 2021 EN FRANCE ?

Jean-Pierre Raoul, comité local du MRAP de Nanterre, CNCDH

Évaluer numériquement le racisme est difficile tant sont diverses, dans leurs origines, leurs méthodes et leurs champs, les sources disponibles à cet égard. Plusieurs d'entre elles sont répertoriées, année après année, dans le rapport de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Elles émanent des travaux de chercheurs, des statistiques publiées par des administrations, notamment des ministères, ou encore des recueils d'informations effectués par des organismes ou des associations liés à telle ou telle communauté de victimes potentielles du racisme. Il importe de distinguer les résultats d'enquêtes, fournissant des estimations, des chiffres qui, en principe, tendent à une exhaustivité dont ils sont en fait plus ou moins éloignés selon les cas (éloignement que l'on appelle le phénomène du chiffre noir).

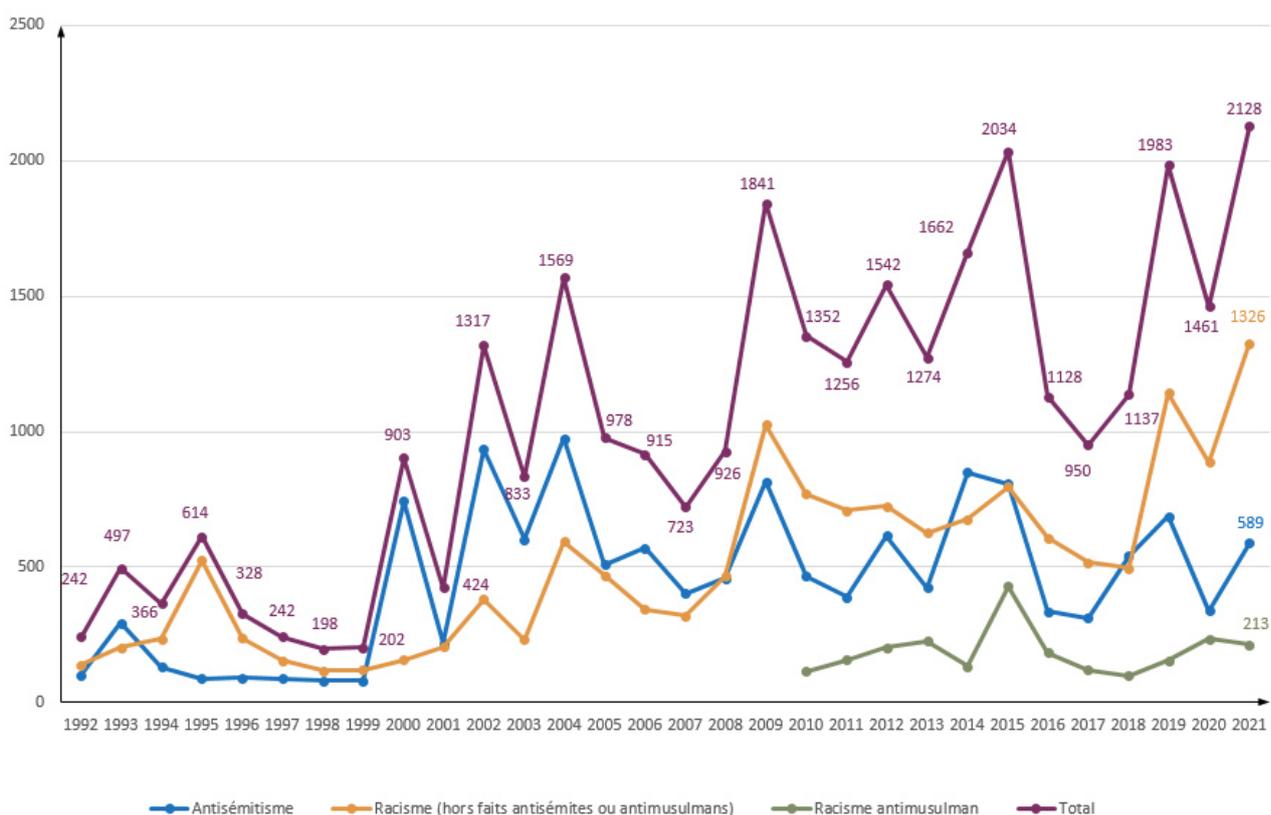
Au nombre des premiers citons le baromètre édité chaque année par la CNCDH, qui comporte un «Indice Longitudinal de Tolérance», actualisé au fil du temps (par exemple récemment par l'introduction de questions visant à détecter l'intolérance vis-à-vis des asiatiques). Celui-ci révélait une amélioration lente mais régulière de la tolérance dans l'ensemble de la population française de 2013 à 2018, avec une légère baisse en 2019 (l'enquête n'a pas pu être réalisée en 2020 et le résultat de la suivante, effectuée en début 2022, n'est pas encore publié).

En ce qui concerne les seconds, visant à des recensements de la délinquance raciste, nous allons limiter notre étude à la prise en compte de trois indicateurs émanant du ministère de l'intérieur.

Les statistiques du Service Central du Ren-

seignement Territorial (SCRT) sont celles qui sont le plus utilisées par les médias ou le monde politique car elle présentent le triple avantage de l'ancienneté (depuis 1992, comme il apparaît dans le graphique ci-joint), de la distinction de trois catégories, dites faits antisémites, faits antimusulmans (identifiés depuis 2010) et «autres faits racistes ou xénophobes» et enfin de la hiérarchisation selon l'impact, entre «actions» (atteintes aux personnes et aux biens) et «menaces» (incluant les injures). Elles manifestent une très grande variabilité, liée à l'actualité nationale ou internationale, encore plus évidente quand on considère les relevés mensuels ; il en va ainsi par exemple d'une forte montée du racisme antimusulman en fin 2020, liée au discours du président de la République sur le «séparatisme» et à l'assassinat de Samuel Paty, ou d'un pic de l'antisémitisme en mai 2021,

Evolution globale des faits racistes comptabilisés par le SCRT sur le long terme



lié à une flambée de violences en Israël et Palestine. Le confinement de la population s'est traduit par une chute du nombre de faits racistes en 2020 (1461 faits au total contre 1983 en 2019) suivie d'une forte remontée en 2021, conduisant au chiffre jamais atteint auparavant de 2128 faits, le pic précédent ayant été atteint lors de l'année noire 2015, à un niveau de 2034 faits. « La part de l'antisémitisme (27 % en 2021) est en baisse, le nombre de faits de cette catégorie restant inférieur de 15 % à celui de 2019, alors que celle de la catégorie anti-musulmans (10 % en 2021) connaît une tendance à la hausse ; elle est la seule à n'avoir pas connu de creux en 2020. La part de la catégorie «autres» (63 % en 2021) est en hausse constante, (63 % en 2021), ce qui a conduit la CNC-DH à souhaiter que soient à l'avenir distinguées d'autres sous-catégories : anti-noirs, anti-tsiganes, anti-asiatiques, anti-arabes (hors faits anti-musulmans). En ce qui concerne la gravité des faits, le pourcentage des actions est de 20 % en 2021 (mais de 50 % pour les actes anti-musulmans) ; le chiffre noir doit y être moins important que pour les menaces, souvent non déclarées par les victimes ; le chiffre de 432 actions en 2021 (153 antisémites, 107 anti-musulmanes, 172 «autres») est donc crédible.

Au contraire du SCRT, qui a ses propres canaux de saisies, le Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure (SSMSI) compile les données remontant des commissariats et gendarmeries. Ses chiffres, pour les crimes et délits de nature raciste, sont de l'ordre du triple de ceux du SCRT. Sa typologie des natures d'infractions est plus fine que celle du SCRT. À fins de comparaisons, nous avons regroupé celles qui seraient des actions au sens du SCRT et leur pourcentage est de l'ordre de la moitié de celui fourni par le SCRT : 9 % en 2021, face à 20 %.

La variabilité est ici moins forte que pour le SCRT et la baisse conjoncturelle de 2020 moins marquée, mais on trouve la même tendance à la hausse sur les dernières années : 5536 en 2019, 5434, en 2020, 6276 en 2021.

Le SSMSI fournit aussi des chiffres sur les contraventions de nature raciste, actes de moindre impact qui échappent au radar du SCRT, en hausse quasi continue depuis six ans, pour arriver au chiffre de 6223 en 2021.

La Plateforme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements (PHAROS) enregistre

depuis 2009 les comportements en ligne illicites sur internet qui lui sont signalés par des internautes. Elle a une typologie qui lui est propre, avec une catégorie «xénophobie et discriminations», qui est celle qui nous intéresse ici.

Ces données sont de nature différente de celles du SCRT ou du SSMSI : elles dépendent non seulement de la masse des contenus, mais aussi de la vigilance des citoyens susceptibles de les signaler. Dans un contexte d'assez grande variabilité on a enregistré deux pics : l'un en 2015 (26529 signalements), l'autre, paradoxalement, en 2020 (25525, entre 17555 en 2019 et 15102 en 2021) ; l'effet du confinement a pu être double, les racistes, bloqués chez eux, se défoulant sur leurs ordinateurs mais les citoyens ayant aussi plus de disponibilité pour repérer leurs agissements.

Avec des nuances à prendre en compte pour cibler nos luttes, la nocivité du racisme dans notre pays ne faiblit hélas pas ! ●

Jean-Pierre Raoult, comité local du MRAP de Nanterre, CNC-DH

MANIFESTATION



Participation du MRAP à la manifestation du 3 avril contre l'extrême droite et ses idées : «défendre nos valeurs, c'est aussi combattre l'extrême droite»

IMMIGRATION : LE GRAND FANTASME

L'épisode électoral, présidentiel et législatif, que nous vivons cette année révèle encore une fois d'inquiétantes distorsions dans le débat public. L'immigration pointe à la quatrième place des préoccupations des Français, loin, très loin derrière le pouvoir d'achat, et aussi les risques écologiques et la sécurité. Et pourtant non seulement les candidats d'extrême droite, Le Pen et Zemmour, en font leur leitmotiv, c'est leur fonds de commerce, mais ils réussissent, comme depuis plusieurs décennies, à imposer ce thème à l'agenda de presque toute la classe politique. On a vu la pitoyable course à l'échafote derrière les mesures les plus radicales, parfois jusqu'au ridicule, pour maîtriser «l'invasion migratoire». D'autres sont simplement tétanisés devant l'affirmation qui serait pourtant toute simple : non, l'immigration n'est pas un problème !

Non, ce n'est pas un problème démographique. Immigration «massive», «incontrôlée», répète-t-on en boucle ? Et on cite régulièrement le nombre de 272 000 titres de séjours attribués en 2021. Pourquoi si peu de journalistes sont-ils capables de faire l'analyse critique de ce chiffre ? Il comprend déjà 85 000 étudiants, dont 80% ne resteront pas. Et puis 88 000 titres familiaux, en majorité des mariages mixtes, évidemment imposés par le droit universel de vivre en famille. Et encore 38 000 titres humanitaires, eux aussi imposés par la convention internationale sur le droit d'asile. Enfin, comme dans tous les domaines, ce qui compte, ce ne sont pas les entrées, mais le solde : déduction faites des départs et des décès, les études démographiques sérieuses comme celles de l'INSEE chiffrent ce solde à environ 100 000 entrées nettes.

Pour ramener les choses à leur juste proportion, il serait encore si simple d'avoir à l'esprit cette simple proportion : dans un pays de 68 millions d'habitants, 68 000 personnes représentent 0,1%. C'est à cette aune qu'il faut mesurer le caractère «massif» de l'invasion !

Soyons un peu provocateur et disons-le : la France n'est même pas, parmi les pays de l'OCDE, un pays d'immigration ... Elle

compte au total 6,8 millions d'immigrés (soit 10%), dont seulement 4,3 millions sont encore étrangers. Il faut en effet rappeler qu'en dépit des naturalisations, un immigré garde ce statut à vie (né étranger à l'étranger). Et cet apport est indispensable au simple maintien de la démographie dans un pays où le taux de natalité (1,8 enfant par femme) est loin d'assurer le maintien futur de la population. Pour ceux qui aiment invoquer l'histoire à tort et à travers, c'est bien ainsi que c'est toujours constituée, au fil des siècles, la population de notre pays.

Non, ce n'est pas un problème économique. Combien coûte à la France l'immigration ? Rien ! Encore une fois, il faut fuir les évidences couramment admises. Différentes études économiques sérieuses aboutissent à des conclusions convergentes. Pour les finances publiques, on compare trop souvent les recettes en cotisations et les dépenses en prestations. Mais si l'on inclut les dépenses d'éducation et de santé, on aboutit à des bilans qui tournent autour de zéro : les immigrés sont majoritairement des adultes actifs, alors que l'enfance et les personnes âgées sont les principales charges sociales. Quant à l'apport en termes économiques, ils sont évidents : partout en France, on voit des entreprises qui se battent pour garder les apprentis qu'ils ont eu du mal à trouver et qui sont pour eux l'avenir de leur profession. Dans le sillage du boulanger gréviste de la faim de Besançon, ils ont même créé «Les Patrons Solidaires», ceux qui sont indignés de voir expulsés les jeunes qu'ils ont formés, sacrifiés à une pure posture idéologique et politique. Dans tous les pays que l'OCDE a étudiés, l'apport de l'immigration au PIB est d'au moins 1%.

Est-ce à dire qu'il n'y a pas un «problème de l'immigration» ? Non, mais il est celui de l'accueil. Il est dans celui de l'intégration sans discrimination dans le marché de l'emploi. La discrimination est non seulement injuste pour ceux qui en sont victimes, mais elle est un immense gâchis. Le problème est aussi celui de la discrimination dans le domaine du logement. La concentration des immigrés dans des zones de résidence crée un effet ghetto, avec de nombreuses conséquences perverses. Les médias, jouant un rôle de loupe sur ces quartiers de relégation, participent largement au fantasme d'une population qui serait extérieure au processus d'intégration, pourtant bien réel dans les faits. Le sociologue Hervé le Bras a publié une étude portant sur 7 pays de l'Union Européenne. Le vote xénophobe est systématiquement inversement proportionnel à la présence réelle d'immigrés dans le territoire.

Fantasmes, on vous dit ! ●

Jean-François Quantin

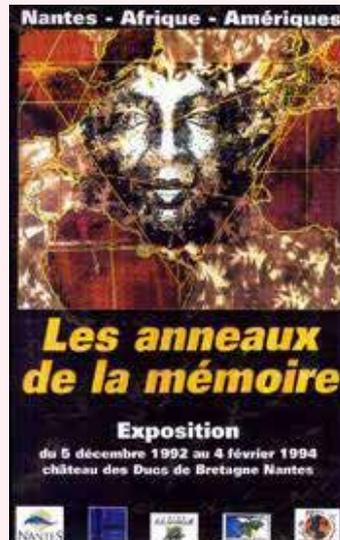
Y'A DU RESSORT DANS LE MELANGE



mouvement contre le racisme
et pour l'amitié entre les peuples
89, rue oberkampf 75011 paris (1) 48 06 88 00



POUR UNE MÉMOIRE COMMUNE : EXPOSITIONS AU MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES



Nantes a eu longtemps du mal à assumer son passé esclavagiste.

En 1985, tricentenaire du code noir, les initiatives de l'association «le Triangle d'ébène» se heurtaient à la municipalité de l'époque, proche des milieux dominants.

A partir de 1986, les premières commémorations de l'abolition de l'esclavage avec jet de fleurs en Loire n'étaient suivies que par quelques militants, dont beaucoup originaires des Outre-mer. C'est à partir de l'exposition Les Anneaux de la Mémoire (1992-1994) au retentissement international que ces pages de l'histoire colonialiste nantaise ont été mieux connues et partagées. Des salles du musée du château y ont ensuite été consacrées.

Le Mémorial de l'abolition de l'esclavage (2012) a permis une visibilité de

cette réalité dans l'espace public.

Récemment, le Musée d'Histoire de Nantes - Château des Ducs de Bretagne a décidé de revisiter ses collections pour aborder cette histoire sous un angle nouveau, celui du rôle de Nantes dans la traite atlantique et l'esclavage colonial (1707-1830). On peut visiter cette belle exposition très pédagogique, «L'Abîme», jusqu'au 15 juin 2022.

C'est dans ce cadre et avec le soutien du musée que la LDH et le MRAP ont proposé que le collectif Romeurope de l'agglomération nantaise présente une exposition intitulée «L'esclavage des Roms dans les principautés roumaines : cinq siècles d'esclavage oublié». Pas seulement pour raconter le passé mais aussi pour en montrer les conséquences sur la minorité rom.

L'exposition, réalisée avec l'historien Pierre Petcut, sera visible au château, tour du Fer à cheval, les 26 et 27 mars prochains, pendant les Semaines d'éducation contre le racisme et toutes les discriminations, avant de circuler. D'autres initiatives sont prévues à cette occasion : une conférence du sociologue Olivier Peyroux le jeudi 24 mars à 18 h 30, des contes avec Nouka Maximoff le dimanche 27 mars après-midi, la projection du film Aferim au Concorde, l'expression des habitants des bidonvilles...

«L'oubli offense, et la mémoire, quand elle est partagée, abolit cette offense. Nous devons apprendre à nous souvenir ensemble». Edouard Glissant ●

François Levent

21 MARS : JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

En 1966, l'ONU proclame le 21 mars « Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale ». Cette journée commémore le massacre de Sharpeville en Afrique du Sud en 1960, la police ayant ouvert le feu et tué 69 personnes, blessé 200 autres lors d'une manifestation pacifique contre les lois organisant l'apartheid.

Pour la mémoire et pour le présent, il est absolument indispensable de marquer cette journée dans la France de 2022. Combattre le racisme est une lutte quotidienne. Elle requiert des actions juridiques puisque la loi adoptée à l'unanimité il y a maintenant 50 ans fait du racisme non une opinion mais un délit. Mais l'éducation et la formation en sont aussi une dimension essentielle. Le MRAP s'y em-

ploie tout au long de l'année. Il participe à la « semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme » organisée du 21 au 27 mars par la DILCRAH. Nous présentons ici une sélection non exhaustive des très nombreuses initiatives menées par les Comités locaux qui ont répondu à notre appel et transmis les informations pour une publication dans «Différences».

DES INITIATIVES PORTÉES PAR LES COMITÉS LOCAUX

MRAP 31

Comme chaque année, le Mrap31, propose dans les collèges et écoles du département, un concours de dessins et de poésies.



MRAP VALENCIENNES

Expo « La Terre est ma couleur »
Dialogues avec les scolaires de Valenciennes

Ce sont les bénévoles du MRAP de Valenciennes qui, avec les autres membres du comité, ont mis sur pieds cette initiative présentée, du 21 au 27 mars, dans le cadre de la Semaine d'action et d'information contre le racisme et l'antisémitisme. Cette exposition, accueillie par la Maison des Associations de Valenciennes, était complétée par celle sur l'aspect juridique et l'aide aux victimes.

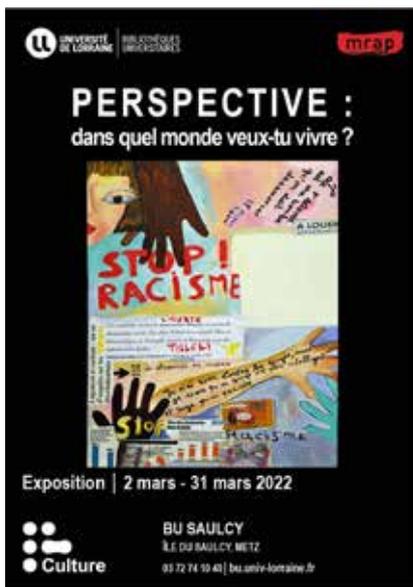
Ouverte à toutes et à tous, elle a connu un beau succès, auprès des responsables associatifs locaux (vernissage) et des collégiens et lycéens qui ont bénéficié de visites guidées, d'une discussion avec les membres du MRAP, le tout clôturé par un petit film réalisé sous l'égide de l'Education Nationale et insistant sur l'importance du « vivre ensemble » avec nos différences !



MRAP LUNELLOIS



COMITÉ MOSELLE OUEST



Exposition : Dans quel monde veux-tu vivre

Pour cause de report, plusieurs initiatives ont pris place à l'occasion de la semaine contre le racisme. Les deux cinés débats autour de documentaires, le premier «_la ligne de couleur_» sur la France d'aujourd'hui, l'autre historique «_King_ : de Montgomery à Memphis_» nous ont permis de rencontrer un nouveau public, étudiant ou simplement citoyen. L'exposition «_Perspective_ : dans quel monde veux-tu vivre_?_» disposée à la bibliothèque universitaire au long de mois de mars a fait l'objet d'un reportage sur France 3 et a été le support des rencontres avec les six classes de cinquième d'un collège messin. Peu de temps auparavant, le comité avait été accueilli dans un lycée de la ville pour la projection suivie d'échanges de la vidéo du MRAP «_une femme maghrébine candidate à un emploi dans le BTP_» dans chacune des classes terminale CAP.

Le lundi 21 mars, à l'invitation de la ville de Metz, et accompagnés par le MRAP deux des trois auteurs de la bande dessinée «_Comment devient-on raciste_?i_» ont pu échanger avec des collégiens, des jeunes demandeurs d'emploi et présenter leur livre au public.

Il nous reste à installer la journée du 21 mars dans les esprits et à prolonger ces rencontres au long de l'année.

MRAP 84

Dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations, le MRAP 84 organise une rencontre «_Le racisme, c'est débile !_» Ateliers, expo, jeux, musique, goûter, pour petits et grands au Centre social la Grange d'Orel à Avignon.



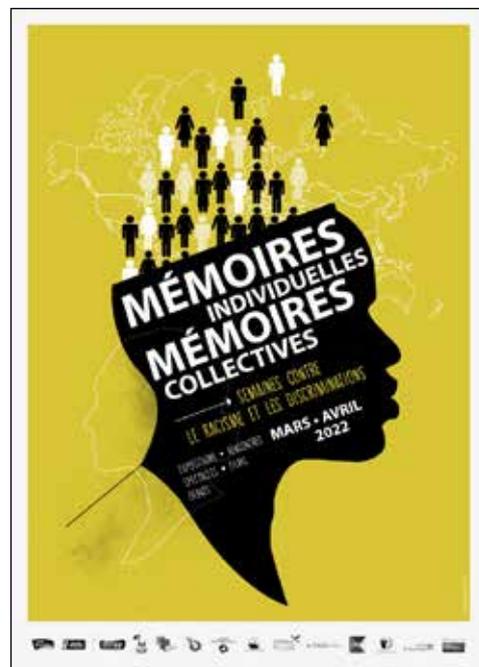
COMITÉ SAINT-NAZAIRE

« Mémoires individuelles, Mémoires collectives »

La colonisation, le partage de l'Afrique, la Shoah, la guerre d'Algérie, le génocide des Tutsis au Rwanda, cinq tragédies et cinq approches différentes : une exposition, le texte d'un écrivain, l'analyse d'un historien, le témoignage d'une Tutsi et des textes chantés. Cinq façons d'interroger nos mémoires, loin d'une mémoire instrumentalisée pour fabriquer un roman national mythifié.

Les associations du Collectif nazairien de lutte contre le racisme et les discriminations vous proposent de participer à leurs rencontres et échanges sur le thème des « Mémoires individuelles, Mémoires collectives ».

En fil rouge, pour les plus jeunes : « Le jeu de l'Oie, Jeu de Loi » permettra de réfléchir de manière ludique ensemble à ce qui alimente le rejet de « L'Autre » et d'évoquer les mémoires collectives.



MRAP STRASBOURG

Le MRAP de Strasbourg a organisé dans des collèges de la région des projections-débats de court-métrages du MRAP autour des problèmes de racisme et de discrimination.



MRAP TARBES

« Différents Semblables »

Concours du MRAP de Tarbes

De 5 à 18 ans :
Dessinez, écrivez
CONTRE LE RACISME !

Textes et dessins à remettre avant le 1^{er} mars
Sélection publiée et exposée - récompenses

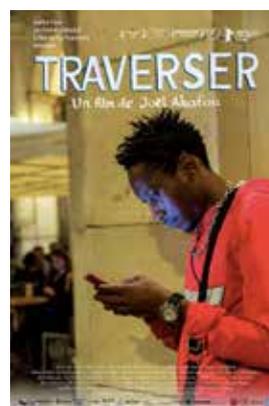
Autour du 21 Mars le MRAP Tarbes propose
- Un concours de dessin destiné aux scolaires.
- Un ciné-débat autour du film «J'accuse»

Le MRAP Tarbes participe au Quizz géant des
«États Généraux des migrations»

Le MRAP Tarbes organise plusieurs activités autour
des Gens du voyage:
- Projections, expositions, conférences

MRAP AUBENAS ET LARGENTIÈRES

Ciné-débat autour du documentaire «Traverser»



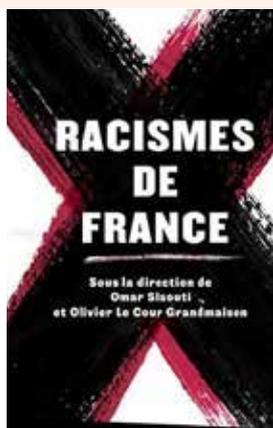
MRAP VITRY

Le MRAP Vitry est partenaire de plusieurs événements
organisés sur la commune dont:
- un rassemblement le 21 mars
- un débat: combattre les idées de Le Pen et Zemmour
le 25 mars

MRAP MONTARGEOIS

organise une Conférence sur
Les racismes de France

avec Olivier Le Cour Grandmaison
samedi 26 mars



RASSEMBLEMENT 21 MARS - 18H30
PARVIS DE L'HÔTEL DE VILLE DE VITRY-SUR-SEINE

A l'occasion de la

**JOURNÉE INTERNATIONALE
POUR L'ÉLIMINATION DE LA
DISCRIMINATION RACIALE**

En présence d'acteurs mobilisés autour
de cette thématique



 **vitry-sur-seine**

FÉDÉRATION DE PARIS

**La 3^{ème} voix : le nouveau podcast du MRAP du
lundi 21 mars au lundi 4 avril**

Accueilli.es au sein du MRAP pendant une se-
maine, douze collégien.nes francilien.nes de
3^e ont créé un podcast sur des sujets qui les
touchent. Après avoir réfléchi à leur public-cible
et à la forme du podcast, ces collégien.nes ont
mené des recherches sur des thématiques choi-
sies et les ont intégrées à leur débat.

Les trois épisodes que nous vous proposons
sont le fruit de cet incroyable investissement.
Dès le 21 mars 2022, nous diffuserons un épi-
sode par semaine sur le site officiel du MRAP
www.mrap.fr.

“

MON STAGE ANTIRACISTE
VISE À ACCUEILLIR DES
ÉLÈVES DE TROISIÈME QUI
ONT DES DIFFICULTÉS À
TROUVER UN STAGE.

FACE AUX
DISCRIMINATIONS DONT
PEUVENT ÊTRE VICTIMES
CES COLLÉGIEN-NES, LE
MRAP OUVRE LES PORTES
DE SON SIÈGE NATIONAL !

PENDANT UNE SEMAINE, LES
STAGIAIRES
CONTRIBUERONT À LA
CRÉATION DU PREMIER
PODCAST ANTIRACISTE DU
MRAP !



MRAP HAUTE-VIENNE LIMOGES

Les initiatives du MRAP Limoges :

- Manifestation devant le panneau du «Cours Bugeaud: La renommée de notre ville, « Ville d'Art et d'Histoire » souffrirait d'être associée plus longtemps au culte mémoriel d'un conquérant brutal et d'un soi-disant pacificateur...
- Conférence théâtralisée sur la «rhétorique de la haine»
- Intervention du MRAP dans toutes les classes de 5^e du collège Donzelot
- Edition d'un ouvrage représentant un recueil des dessins parus dans le journal « MRAP en Limousin »

Conférence organisée par:
ihs
La Presse Française
mrap

Avec:
cgt
IRL
SOS Racisme

**Vendredi 4 mars 2022
18h
Salle Simone Veil
Espace Cité
2, rue de la Providence à Limoges**

Cette conférence gesticulée et théâtralisée est construite autour d'un personnage fictif qui incarne les différentes postures qu'adoptent aujourd'hui les polémistes et les agitateurs qui diffusent des discours de haine sur les réseaux sociaux ou les chaînes d'information en continu. L'intervention de l'historien permet de mettre en évidence, preuves à l'appui, les points communs et les différences avec les discours de haine qui se sont succédé en France depuis le XIX^e siècle. Le spectacle est suivi d'un débat avec le public.

MRAP AURILLAC

- Exposition «Tirailleurs d'Afrique, de l'Empire coloniale à la Seconde Guerre Mondiale»
- Conférence sur le thème des «Tirailleurs d'Afrique, De l'Empire coloniale à la Seconde Guerre Mondiale» avec Julien Fargettas, docteur en histoire
- Spectacle «Florilège anti-raciste»

FLORILEGE ANTI-RACISTE

Vendredi 25 mars 2022 à 20h30

Médiathèque du Bassin d'Aurillac

En textes (par le GIA Théâtre)
Et en musique (par Alain Gruel)

«Les couleurs sont les empreintes du soleil»

La troupe du GIA Théâtre (groupe d'initiation artistique) a 40 ans et interprète une quarantaine d'œuvres: classiques, créations et adaptations. Accordéoniste, compositeur, Alain Gruel mêle jazz, improvisation et musiques traditionnelles.

Entrée gratuite, dans le respect des règles sanitaires

Mouvement contre le Racisme et pour l'Anti-Racisme en France
COMITE LOCAL: 19400 des associations 8 Place de la Paix - 48000 AURILLAC
T: 04 71 91 79 00 @COMITELORUSSO

PARIS

Spectacle débat La capoeira, une réponse au racisme

PARIS 16^e

ÉVÉNEMENT

SPECTACLE DÉBAT «LA CAPOEIRA, UNE RÉPONSE AU RACISME»

SAMEDI 19 MARS DE 14H À 17H

Dans le cadre de la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme le MRAP (Mouvement contre le Racisme et l'Antisémitisme) en collaboration avec l'association Capoeira Y'ôla -diest donc au racisme avec la capoeira et le maculafé.

PARIS ANIM' Centre Point du Jour
1-9 rue Du Général Maitland
75016 Paris
01 46 51 03 13

MRAP 50

Le MRAP 50 participe à la soirée de soutien à SOS Méditerranée

VENDREDI 18 MARS 2022 19h

SOIRÉE DE SOUTIEN A SOS MÉDITERRANÉE

CONFERENCIE EXPOSITION CONCERT DES MAÏS-JEUNES

SALLE D'ART PLUME
165 RUE DU MESNILCROC SAINT LO

ENTRÉE : 10€ LIBRE

SOS Méditerranée mrap La Seine

Memento santaloro en rigueur

Film : « QUE M'EST-IL PERMIS D'ESPÉRER », le documentaire sur l'accueil des migrants en France

Sortie nationale le 30 mars 2022

Dans le camp ouvert à Paris, Porte de la Chapelle, des réfugiés sont en transit. Quelques jours à peine d'humanité dans ce centre de « premier accueil »

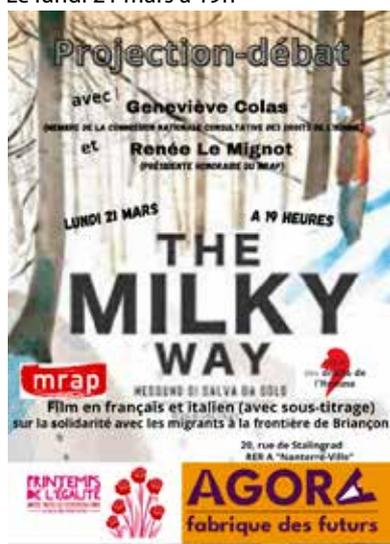
Une sortie nationale en partenariat avec IRD, Riace, Acat, LDH, MRAP, Solidaires, Institut Convergences migrations, Emmaüs Solidarité, Watizat, La Comede, Parcours d'exil, Science Po Refugee help, Forum réfugiés et Politis.



MRAP NANTERRE

Projection débat «The Milky way,
Nessuno si salva da solo»

Le lundi 21 mars à 19h



MRAP 93

Le MRAP 93 est co-organisateur de la
quinzaine solidaire et antiraciste



Dans ce cadre projection débat du
film 200mètres



MRAP TROYES

Soirée à l'initiative du MRAP :
Leur Algérie réalisé par Lina Soualem
Projection suivie d'un débat
En présence de Zinedine Soualem
Jeudi 24 mars 2022
A CGR Troyes



MRAP BESANÇON

Semaine contre le racisme à Besançon :

Le comité local de Besançon s'est investi au cours de la semaine contre le racisme auprès des scolaires à l'aide des films « Histoires, pas d'histoire » et de l'exposition « Les migrations pour vivre ensemble ». Les élèves de plusieurs classes de CE2 ont participé à ces rencontres au centre Mandela dans un quartier populaire de la ville.

Le mercredi 23 mars, place Pasteur en centre-ville avec d'autres associations antiracistes le comité bisontin a tenu son stand. Un après-midi se voulant festif et pleinement engagé dans la lutte contre le racisme (prises de parole, musiques et chansons...).

